

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2023

---

LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS PAR LA PRATIQUE DE TESTS INDIVIDUELS  
ET STATISTIQUES - (N° 1494)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL67

présenté par  
M. Ferracci, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« membre désigné par le »

les mots :

« représentant du ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, préparé en lien avec la Défenseure des droits, vise à remplacer le membre désigné par le Défenseur des droits par un représentant de ce dernier, afin de l'associer plus étroitement aux travaux du comité des parties prenantes.